



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
02.06.2022

SIGNATURE DU CONTRAT DE DESTINATION EXPLORE COGNAC : FAIRE DES CHARENTES, TERRE DU COGNAC, UNE DESTINATION ŒNOTOURISTIQUE MAJEURE À L'INTERNATIONAL

***Acteurs du tourisme, collectivités ainsi que la filière Cognac se mobilisent pour développer l'œnotourisme en Charentes et le promouvoir à l'international en s'appuyant sur la notoriété du Cognac autour d'expériences mémorables. Ils signent ce jour, jeudi 2 juin, aux Abattoirs à Cognac, une convention officielle avec Atout France, l'agence de développement touristique de la France et le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine (CRT).
L'objectif : faire d'Explore Cognac une destination œnotouristique durable reconnue mondialement à l'image du Cognac.***



© BNIC

UN COLLECTIF ENGAGÉ

Un ensemble d'acteurs du tourisme, de collectivités ainsi que la filière Cognac, s'est fédéré et travaille depuis 2019 à la concrétisation du contrat de destination *Explore Cognac* pour développer l'œnotourisme en Charentes et le promouvoir à l'international en s'appuyant sur la notoriété du Cognac et en proposant des expériences mémorables. Ils signent ce jour, jeudi 2 juin, à Cognac, une convention officielle avec Atout France, l'agence de développement touristique de la France. L'objectif : faire d'Explore Cognac une destination œnotouristique durable reconnue mondialement à l'image de la notoriété du Cognac.

Constitué autour de Charentes Tourisme initiateur et coordinateur du projet (Agence de Développement Touristique des deux Départements de la Charente et de la Charente-Maritime), ce collectif est constitué par un ensemble de partenaires privés et publics : le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC), la Communauté d'Agglomération Grand Angoulême, la Communauté d'Agglomération Grand Cognac, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, la Communauté de Communes 4 B Sud-Charente, la Communauté de communes de Gémozac, la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, la Communauté de Commune Lavalette Tude Dronne, la Communauté de communes d'Oléron et le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine.

EXPLORE COGNAC, DESTINATION ŒNOTOURISTIQUE À L'INTERNATIONAL

Le contrat de destination a pour mission de promouvoir collectivement la destination œnotouristique *Explore Cognac* auprès d'une clientèle britannique, européenne et américaine prioritairement.

Cette collaboration permettra de proposer une offre complète en lien avec les aspirations des visiteurs, d'accroître et de diffuser les flux touristiques au sein de la destination et de favoriser ainsi l'emploi lié à cette activité.

L'innovation, la structuration de l'offre, la professionnalisation de l'accueil et la communication seront les quatre piliers au cœur de tous les développements pour les trois années à venir.

Ce contrat de destination engage l'ensemble du collectif dans un plan d'actions et de promotion partagé sur deux marchés prioritaires, la Grande Bretagne et les USA, à hauteur d'environ 200 000 euros TTC pour la première année du contrat (2022 - 2023).

Les contrats de destination visent à créer des destinations au-delà des périmètres administratifs, permettant d'associer tous les acteurs locaux du tourisme, publics et privés, autour d'une même marque de territoire et de proposer une offre mieux structurée et plus visible sur le plan international pour une durée de trois ans (2022 - 2024).



© BNIC / Aurélien Terrade

À PROPOS DU CONTRAT DE DESTINATION

Lancé par l'État en 2015, le dispositif « contrat de destination » vise à fédérer les acteurs du tourisme français autour d'objectifs communs. Il offre une visibilité privilégiée aux grandes destinations françaises dans un contexte concurrentiel fort. L'objectif est de permettre une meilleure mobilisation de tous les acteurs concernés par la conduite d'actions stratégiques lisibles et cohérentes (promotion, offre, formation, intelligence économique), d'assurer la reconquête de clientèles internationales, une meilleure répartition des flux touristiques dans l'espace et dans le temps et un retour sur investissement en termes de recettes, d'investissement et d'emplois.

Un contrat cadre signé entre Atout France, la Région et le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine confirme le soutien à sept marques en Nouvelle-Aquitaine, par la mise en place de sept contrats de destination, dont *Explore Cognac*.

CONTACTS PRESSE

Charentes Tourisme

Laure Thomas

06 07 21 43 78

l.thomas@charentestourisme.com

Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC)

A. Billy

M. 06 38 72 01 29

abilly@bnic.fr